



Acte n° 2022C140

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 10
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS HESDIN, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du Rapport d'activités 2020-2021

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle que, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

M. Marc PECHOUX précise que le Rapport d'activités 2020 n'avait pu être établi l'an dernier, ce qui a conduit à faire un document qui couvre 2 années : 2020 et 2021.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

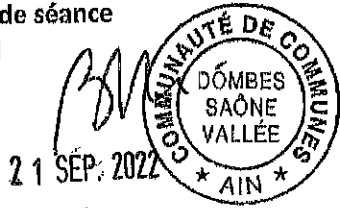
✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2020 et 2021 ;

Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20220915-2022C140-DE
Reçu le 21/09/2022

- ✓ **DECIDE DE LE TRANSMETTRE** aux maires des 19 communes de la CCDSV afin qu'il soit présenté aux conseils municipaux.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance
Brigitte KLEIN



Affichage électronique le :

Le Président,
Marc PECHOUX

